



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).
Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Blank lines for bidder identification

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder - Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

Telephone No. - No de téléphone

Fax No. - No de télécopieur

E-mail address - Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Form with fields: Title - Sujet, Solicitation No. - No de l'invitation, Date, Amendment No. - N° modif., Solicitation closes - L'invitation prend fin on - le February 11, 2016 at - à 2:00 P.M. / 14 h, Time zone - Fuseau horaire, Contracting Authority - Autorité contractante, Telephone No. - No de téléphone, Fax No. - No de télécopieur, Destination - Destination



## MODIFICATION n° 003 À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

La modification à cette demande de propositions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.
2. Modifier la DDP et étendre la date de clôture des soumissions au 11 février 2016 à 14:00 EST.

### 1. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q5. Est-ce que l'ARC accepterait de réduire le seuil pour le nombre minimal de feuilles à 325 ou pour au moins 3 des plateaux d'être de cette grosseur?
- R5. La plieuse-inséreuse doit avoir au moins 4 plateaux / stations de tri standards d'une capacité minimum de 325 feuilles par station. En plus de la capacité des stations standards la plieuse-inséreuse doit avoir des stations supplémentaires (de n'importe quelle configuration) ayant une capacité combinée d'au moins 1000 feuilles

Veillez voir la section 2, Modifications à la DDP, ci-dessous.

### 2. MODIFICATIONS À LA DDP

#### M.1 A L'APPENDICE 1: CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

**Supprimer dans son intégralité: Le tableau décrivant tous les Critères obligatoires**

**Insérer : Le tableau ci-dessous**

	Critères obligatoires	N° de page de la proposition où le soumissionnaire fait preuve de conformité
a.	La plieuse-inséreuse doit effectuer jusqu'à 4 300 encarts par heure de pages simples de 8 ½ x 11 dans les types d'enveloppes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• TL10E – 8 ¾ x 3 7/8 po.</li> <li>• T1087 – 9 3/8 x 4 ¼ po.</li> <li>• T67A – 4 1/8 x 9 po.</li> </ul>	
b.	La plieuse-inséreuse doit procéder à un scellage d'une extrémité à l'autre.	
c.	La plieuse-inséreuse doit être en mesure de plier un minimum de (8) feuilles de papier en même temps.	
d.	La plieuse-inséreuse doit présenter au moins quatre (4) plateaux de tri/ stations pouvant traiter soit des feuilles, des feuilles pliées ou des encarts tel que la correspondance-réponse d'affaires ou tout autre matériel préplié afin de permettre une flexibilité au niveau des exigences de tri et d'insertion.	
e.	Les plateaux / stations de tri standards doivent avoir une capacité minimum de 325 feuilles par station. En plus de la capacité des	



	stations standards, la plieuse-inséreuse doit avoir des stations supplémentaires (de n'importe quelle configuration) ayant une capacité combinée d'au moins 1000 feuilles	
f.	La plieuse inséreuse doit présenter au moins quatre (4) options de pliage. Les options de pliage prévues comprennent (sans toutefois s'y limiter) les suivantes : le pliage en C, le pliage en Z, le pliage simple, le pliage double.	
g.	La plieuse-inséreuse doit plier et insérer des documents d'une taille de 8 ½ x 11 po dans des enveloppes de tailles multiples (jusqu'à 9 3/8 x 5 ¼ po.)	
h.	La plieuse-inséreuse doit avoir la capacité d'effectuer la détection des documents doubles et la mesure automatique des documents avant l'encartage, pour s'assurer que les enveloppes ne sont pas doublement remplies.	
i.	La plieuse-inséreuse doit soutenir une utilisation continue jusqu'à concurrence de cinq (5) heures par jour.	
j.	La plieuse-inséreuse doit être prête à utiliser et être opérationnelle dans les cinq (5) minutes suivant sa mise en marche.	
k.	La plieuse-inséreuse doit être en mesure d'effectuer un essai avant d'exécuter un nouveau travail afin de confirmer l'exactitude.	
l.	La plieuse-inséreuse doit être en mesure d'effectuer une moyenne de 95 000 encarts par mois.	
m.	La console ou la table réglable en hauteur doit être stable, équilibrée et soutenir la taille et le poids de la plieuse-inséreuse dans son intégralité pour s'assurer qu'elle est pleinement fonctionnelle. Elle doit également être mobile afin de permettre les travaux d'entretien et de s'assurer que les lettres ou les documents qui tombent en arrière de l'équipement puissent être récupérés facilement.	
n.	La plieuse-inséreuse doit pouvoir contenir un minimum de 400 enveloppes	
o.	L'empileur de la plieuse-inséreuse doit contenir un minimum de 1 000 enveloppes.	

M.2 À L'ANNEXE A: ÉNONCÉ DES TRAVAUX, à l'article 4.0 EXIGENCES DE RENDEMENT – GÉNÉRALITÉS



## Supprimer dans son intégralité: Le tableau décrivant les exigences de rendement obligatoires

### Insérer : Le tableau ci-dessous

a.	<p>La plieuse-inséreuse doit effectuer jusqu'à 4 300 encarts par heure de pages simples de 8 ½ x 11 dans les types d'enveloppes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• TL10E – 8 ¾ x 3 7/8 po.</li><li>• T1087 – 9 3/8 x 4 ¼ po.</li><li>• T67A – 4 1/8 x 9 po.</li></ul>
b.	<p>La plieuse-inséreuse doit procéder à un scellage d'une extrémité à l'autre.</p>
c.	<p>La plieuse-inséreuse doit être en mesure de plier un minimum de (8) feuilles de papier en même temps.</p>
d.	<p>La plieuse-inséreuse doit présenter au moins quatre (4) plateaux de tri/ stations pouvant traiter soit des feuilles, des feuilles pliées ou des encarts tel que la correspondance-réponse d'affaires ou tout autre matériel préplié afin de permettre une flexibilité au niveau des exigences de tri et d'insertion.</p>
e.	<p>Les plateaux / stations de tri standards doivent avoir une capacité minimum de 325 feuilles par station. En plus de la capacité des stations standards, la plieuse-inséreuse doit avoir des stations supplémentaires (de n'importe quelle configuration) ayant une capacité combinée d'au moins 1000 feuilles</p>
f.	<p>La plieuse inséreuse doit présenter au moins quatre (4) options de pliage. Les options de pliage prévues comprennent (sans toutefois s'y limiter) les suivantes : le pliage en C, le pliage en Z, le pliage simple, le pliage double.</p>
g.	<p>La plieuse-inséreuse doit plier et insérer des documents d'une taille de 8 ½ x 11 po dans des enveloppes de tailles multiples (jusqu'à 9 3/8 x 5 ¾ po.)</p>
h.	<p>La plieuse-inséreuse doit avoir la capacité d'effectuer la détection des documents doubles et la mesure automatique des documents avant l'encartage, pour s'assurer que les enveloppes ne sont pas doublement remplies.</p>
i.	<p>La plieuse-inséreuse doit soutenir une utilisation continue jusqu'à concurrence de cinq (5) heures par jour.</p>
j.	<p>La plieuse-inséreuse doit être prête à utiliser et être opérationnelle</p>



	dans les cinq (5) minutes suivant sa mise en marche.
k.	La plieuse-inséreuse doit être en mesure d'effectuer un essai avant d'exécuter un nouveau travail afin de confirmer l'exactitude.
l.	La plieuse-inséreuse doit être en mesure d'effectuer une moyenne de 95 000 encarts par mois.
m.	La console ou la table réglable en hauteur doit être stable, équilibrée et soutenir la taille et le poids de la plieuse-inséreuse dans son intégralité pour s'assurer qu'elle est pleinement fonctionnelle. Elle doit également être mobile afin de permettre les travaux d'entretien et de s'assurer que les lettres ou les documents qui tombent en arrière de l'équipement puissent être récupérés facilement.
n.	La plieuse-inséreuse doit pouvoir contenir un minimum de 400 enveloppes
o.	L'empileur de la plieuse-inséreuse doit contenir un minimum de 1 000 enveloppes.

M.3 À la page 1, L'invitation prend fin :

**Supprimer:**

**on – le February 9, 2016**

**at – à 2:00 P.M. / 14 h**

**Insérer:**

**on – le February 11, 2016**

**at – à 2:00 P.M. / 14 h**

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.